

# 21<sup>ème</sup> Rallye du Pays de FAYENCE

Rallye National 1<sup>ère</sup> édition

Coupe de France des Rallyes 2007, coef. 3

15 et 16 Septembre 2007

## REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français.  
Les articles non mentionnés dans ce règlement particulier sont conformes au règlement général.

### PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement – Ouverture des engagements.....	Lundi 16 Juillet 2007
Disponibilité du Road Book et des N° de reconnaissances .....	Lundi 27 Août 2007
Clôture des engagements.....	Lundi 03 Septembre 2007
Parution de la liste des engagés.....	Mercredi 12 Septembre 2007
Dates et Heures des reconnaissances.....	Samedi 1 et samedi 8 Septembre 2007 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00.
Vérifications Administratives.....	Samedi 15 Septembre 2007, de 7h00 à 11h00 au SIVOM à Fayence , Quartier de la Gare.
Vérifications Techniques.....	Samedi 15 Septembre 2007, de 7h30 à 11h30 Place de la Brèche à Fayence, suivi de la mise en Parc Fermé, Place de la Brèche.
1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs.....	Samedi 15 Septembre 2007, à 11h30 au PC du rallye (SIVOM).
Publication des équipages admis au départ.....	Samedi 15 Septembre 2007 , à 12h00 au PC du rallye et Parc Fermé.
Départ 1 <sup>ère</sup> étape.....	Samedi 15 Septembre 2007 à 14h00 Place de la Brèche.
Arrivée 1 <sup>ère</sup> étape.....	Samedi 15 Septembre 2007 à 19h39 Place de la Brèche.
Publication des résultats partiels et ordre des départs 2 <sup>ème</sup> étape :...	Samedi 15 Septembre 2007 à 23h00 au PC du rallye et Parc Fermé
Départ 2 <sup>ème</sup> étape.....	Dimanche 16 Septembre 2007 à 7h00 Place de la Brèche.
Arrivée 2 <sup>ème</sup> étape.....	Dimanche 16 Septembre 2007 à 13h04 Place de la Brèche.
Vérifications finales.....	Dimanche 16 Septembre 2007 à 17h00 Garage de la Plaine, route de Fréjus(Fayence)
Publication des résultats.....	Dimanche 16 Septembre 2007 à 17h00 au PC du rallye et Parc Fermé.
Remise des Prix.....	Dimanche 16 Septembre 2007 à 18h00. Place de la Brèche.

Les concurrents classés devront être présents avec leurs voitures de compétition à la remise des prix ; le parc fermé sera gardé après le délai de réclamation jusqu'au début de la remise des prix ; en cas d'impossibilité majeure, la remise des prix aura lieu à la salle des fêtes de Fayence.

## ARTICLE 1p : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Grasse organise du 15 au 16 Septembre 2007,  
Le 21<sup>ème</sup> Rallye du Pays de Fayence, 1<sup>ère</sup> édition en rallye National, en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA, numéro : **224** en date du : **17 juillet 2007**  
Visa Comité PACA : n° 42 du 29 juin 2007.

### Comité d'Organisation :

Président : Rémi TOSELLO  
Membres : ABBIO Frédéric, AMAVET Thierry, AMAVET Yannick, BERNAULT Jean-Louis,  
DEROCHE Dominique, DOUSSAN Pierre, FERRAZZA Henri, LIONS Jacques,  
MAERO Jean-Guy, MARTIN Patrick, MEQUIN Philippe, MICHEL Paul,  
PORRE Michel, TOMATIS Frédéric, VIOUT Olivier, ZACCHARELLI David.

### Secrétariat et Permanence du Rallye :

Du 16 Juillet au 14 Septembre 2007 : Association Sportive Automobile de Grasse  
de 18h00 à 20h30 au siège de l'ASA. 6 Bd. Du Jeu de Ballon  
BP 24221

internet : [www.asagrasse.org](http://www.asagrasse.org)  
e-mail : [asagrasse06@orange.fr](mailto:asagrasse06@orange.fr)

Tel : 04.93.36.69.92  
Fax : 04.93.40.04.06

### Tableau Officiel d'affichage :

Du 16 Juillet 2007 au 14 Septembre 2007 : au siège de l'ASA Grasse, 6 Bd. Du Jeu de Ballon à Grasse.

Du 15 Septembre 2007, 7h00  
au 16 Septembre 2007, 17h00 : au PC Course, SIVOM de Fayence et au Parc Fermé, Pl. de la Brèche.

### 1.1.- Officiels de l'épreuve :

Collège des Commissaires Sportifs :  
Président :..... Daniel BLAS  
Membres :..... Michel BONZOM  
Tony EMMANUELLI  
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs .....:Patricia DESMOTS

Directeur de Course :..... Gérard FRANCHI

Directeurs de Course Adjointes :..... Robert GALLI  
Paul BOUCANIER

Secrétaire de la Direction de Course :..... Dominique DEROCHE

Directeurs de Course Adjointes, délégués aux E.S :..... Robert RICHARD  
Christian COULET

Organisateur Technique :..... Pierre DOUSSAN  
Délégué Comité PACA / FFSA :..... Marc CIER

Observateur FFSA :.....

Chargés des Relations avec les concurrents :..... Marilyn DUCARTERON  
Marc DUCARTERON

Médecin Chef de l'épreuve :..... Dr François LAPRADE

Commissaires Techniques :..... Michel RAMU (responsable)  
Philippe MARTINEZ-MATEOS, J.Paul MOTTOLA, J.Michel AUDISIO – Technique VHC : André BAROLLE.

Relations avec la Presse : ..... Claude JULIAN

Informatique : ..... Patrick SOFT

Sécurité Radio : ..... AMSAR

## **1.2.- Eligibilité :**

Le 21<sup>ème</sup> Rallye du Pays de FAYENCE compte pour :

La Coupe de France des Rallyes 2007, National 2<sup>ème</sup> Division, coefficient **3**.

Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur

## **1.3.- Vérifications :**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu au SIVOM de Fayence, quartier de la Gare, le samedi 15 Septembre 2007 de 7h00 à 11h00.

Les vérifications techniques auront lieu place de la Brèche à Fayence, le samedi 15 Septembre 2007 de 7h30 à 11h30, suivi de la mise en Parc Fermé.

Les vérifications finales seront effectuées au garage de la plaine, route de Fréjus à Fayence.(04.94.76.15.22)

## **ARTICLE 2. - ASSURANCES**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## **ARTICLE 3. – CONCURENENTS et PILOTES**

### **3.1.- Demande d'engagement – inscriptions.**

**3.1.5.-** Toute personne qui désire participer au 21<sup>ème</sup> Rallye du Pays de Fayence doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment remplie, avant le **lundi 3 septembre 2007**, minuit (le cachet de la Poste faisant foi).

**3.1.10.-** Le nombre d'engagés est fixé à 150 voitures maximum, à moduler en fonction du nombre d'engagés au 1<sup>er</sup> Rallye de Fayence Historique VHC, sans dépasser pour les 2 épreuves le nombre maximum de 150 voitures.

#### **3.1.11.1.- Droits d'engagements.**

Les droits d'engagements sont fixés :

- Droits normaux : **300 €**

- Droits minorés : **280 €** pour les équipages complets licenciés à l'ASA Grasse.

Les droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative proposée par les organisateurs.

**3.1.12.-** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements ou d'un reçu délivré par l'autorité nationale du concurrent.

**3.3.1.-** Le départ du rallye sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête, après le dernier concurrent VHC.

## **ARTICLE 4p. – VOITURES et EQUIPEMENTS.**

### **4.1.- Voitures autorisées.**

Sont autorisées les voitures homologuées, à la date des vérifications techniques, qui répondent aux prescriptions de l'annexe « J » du code sportif international pour les voitures du groupe A (y compris les kit-car et super 1600), les voitures du groupe N et aux prescriptions de la F.F.S.A. pour les voitures des groupes F2000, FN, FA, GT de série. Les WRC et S2000 sont autorisées dans les rallyes nationaux sans marquer de points à la coupe de France.

### **4.3.- Assistance.** Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance ne peut se faire que dans les parcs ou zones prévus à cet effet, et indiqués sur le livre de route. En dehors des ces parcs ou zones d'assistance, toute réparation et ravitaillement ne pourront se faire que par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage.

## **ARTICLE 5p. : PUBLICITE**

La publicité obligatoire sur les numéros de compétition, sera communiqué par un additif au présent règlement.

Les publicités facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement.

## **ARTICLE 6p. : SITES et INFRASTRUCTURES.**

### **6.1.- Description :**

Le 21<sup>ème</sup> Rallye du Pays de FAYENCE, représente un parcours de 294,63 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections, et comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur de 60,90 km.

Les épreuves spéciales sont :

E.S. 1	Callian – La Siagnole	5,20 km
E.S. 2	St Cassien – Pont de Pré Claou	13,65 km
E.S. 3	Callian – St Cézaire sur Siagne	9,95 km
E.S. 4	Col du Bel Homme (montée)	11,75 km
E.S. 5	Chateaufieux	7,95 km
E.S. 6	Col du Bel Homme (descente)	12,40 km

**L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire.**

### **6.2.- Reconnaissances :**

**6.2.6.** La durée des reconnaissances est limitée à **2 jours**, avec **4 passages maximum**.

Les reconnaissances sont autorisées exclusivement les **1et 8 septembre 2007, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00.**

**Voitures :** Les voitures seront strictement de série, sans aucune modification, à l'exception d'un lecteur de carte et d'un tripmaster ou équivalent. Toutes les autres modifications internes ou externes sont formellement interdites et seront considérées comme des infractions à la réglementation des reconnaissances donnant lieu à l'application des sanctions prévues.

Sanctions conformes au règlement standard de la F.F.S.A.

Tous les autres articles sont conformes au règlement standard de la F.F.S.A.

## **ARTICLE 7p. : DEROULEMENT DU RALLYE.**

### **7.1.- Départ.**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### **7.2.- Dispositions générales relatives aux contrôles.**

Les signes distinctifs des commissaires de route sont :

- Commissaire de route	chasuble jaune fluo
- Chef de poste	chasuble jaune fluo
- Directeur de course ES	chasuble bleu
- Relation concurrents	chasuble rouge
- Commissaire Technique	chasuble orange

## **ARTICLE 8p. : PENALITES – RECLAMATIONS – APPELS.**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## **ARTICLE 9p. : CLASSEMENT.**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 10p. : PRIX – COUPES.

### 1 – Prix en espèces cumulables :

<b>Classement Général :</b>	1 <sup>er</sup> .....	300 €
	2 <sup>ème</sup> .....	200 €
	3 <sup>ème</sup> .....	100 €

### **Classement Groupes et Classes :**

	Partants	De 6 à 10	Plus de 10
<b>GROUPES</b>	1 <sup>er</sup>	300 €	
	2 <sup>ème</sup>		200 €
	3 <sup>ème</sup>		100 €
<b>CLASSES</b>	1 <sup>er</sup>	300 €	
	2 <sup>ème</sup>		200 €
	3 <sup>ème</sup>		100 €

Pour le Groupe GT de série si moins de 4 partants, seul le 1<sup>er</sup> prix est distribué.

### 2- Coupes :

Une coupe minimum sera remise à chaque équipage classé.

Des coupes récompenseront les commissaires des différentes ASA ayant officiés pendant l'épreuve.

La remise des prix se déroulera le dimanche 16 septembre 2007 à 18 h00, place de la Brèche, avec les voitures des concurrents, au podium en sortie de parc fermé.

# 1<sup>er</sup> RALLYE du Pays de FAYENCE HISTORIQUE DE COMPETITION

15-16 Septembre 2007

*Dans le cadre du 21<sup>ème</sup> Rallye du Pays de Fayence est organisé un rallye historique de compétition.*

## **PROGRAMME DU RALLYE :**

Voir Rallye support moderne

## **ADRESSES :**

Voir Rallye support moderne

## **ARTICLE 1 – ORGANISATION**

L'Association Sportive Automobile de Grasse organise le 1<sup>er</sup> Rallye du Pays de Fayence Historique de Compétition VHC, en qualité d'organisateur administratif et technique les 15 et 16 septembre 2007.

Le présent règlement a été enregistré par la F.F.S.A. sous le permis d'organisation n° 224 en date du 17 juillet 2007, et le visa du Comité P.A.C.A. n° 42 en date du 29 juin 2007.

## **COMITE D'ORGANISATION**

Idem rallye support moderne

### **1.1 - OFFICIELS**

Idem rallye support moderne

Commissaire Technique Responsable VHC : ..... André BAROLLE

### **1.2 – ELIGIBILITE**

Le 1<sup>er</sup> Rallye du Pays de Fayence Historique de Compétition VHC, compte pour le championnat VHC du Comité Régional du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur.

## **ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS – ENGAGEMENTS**

### **3.1 – Idem au règlement du 21<sup>ème</sup> Rallye du Pays de FAYENCE National, sauf :**

Le nombre d'engagés est fixé à 30 voitures, à moduler en fonction du nombre d'engagés au 21<sup>ème</sup> rallye du Pays de Fayence National.

### **3.2 – Idem au règlement du 21<sup>ème</sup> Rallye du Pays de FAYENCE National,**

Les droits d'engagements sont fixés :

- Droits normaux : **300 €**
- Droits minorés : **280 €** pour les équipages complets licenciés à l'ASA Grasse.

## **ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES**

### **4.1 – voitures autorisées :**

Les voitures à définition routière, de l'annexe K en vigueur, homologuées F.I.A. / F.F.S.A. et titulaires d'un PTH, pour les périodes E.G.G1.G2.H1.

Les catégories sont les suivantes :

- Tourisme de série (T)
- Tourisme de Compétition (TC)
- Grand Tourisme (GT)
- Grand Tourisme de Compétition (GTS)
- Grand Tourisme Prototype (GTP)
- Tourisme Spéciale Groupe 5
- Course biplace immatriculée

Les voitures des périodes H2 et I possédant un PTH, sont autorisées, mais doivent obligatoirement faire l'objet d'un classement spécifique et séparé du classement des autres périodes.

Les voitures homologuées Groupe 5 et 6, GTP, Sport Prototype et biplace course de la période I ne sont pas autorisées.

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives le PTH de la voiture visée par la F.F.S.A. Passeport Technique Historique obligatoire est pour les licenciés F.F.S.A.

## 4.2 – Classification des voitures

Les voitures sont réparties en 5 catégories : **1 – 1S – 2 – 2S – 3** et réparties en classes, conformément au tableau contenu dans le supplément France AUTO édition 2007 « règles spécifiques rallyes VHC » page 55.

## 4.3 – Assistance

Idem rallye support moderne

## ARTICLE 6. – SITES ET INFRASTRUCTURES.

### 6.1.- Descriptions.

Le 1er Rallye du Pays de FAYENCE VHC, représente un parcours de 294,63 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections, et comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur de 60,90 km.

Les épreuves spéciales sont :

E.S. 1	Callian – La Siagnole	5,20 km
E.S. 2	St Cassien – Pont de Pré Claou	13,65 km
E.S. 3	Callian – St Cézaire sur Siagne	9,95 km
E.S. 4	Col du Bel Homme (montée)	11,75 km
E.S. 5	Chateaufieux	7,95 km
E.S. 6	Col du Bel Homme (descente)	12,40 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire.

### 6.2. Reconnaissances.

Conforme au règlement particulier du rallye de support.

## ARTICLE 7. – DEROULEMENT DU RALLYE

Le départ des voitures sera donné pour la 1<sup>ère</sup> étape à 14h00 le samedi 15 septembre 2007, avant le rallye support moderne, dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

### 6.2. Epreuves Spéciales.

Conforme au règlement particulier du rallye de support.

## ARTICLE 9. – CLASSEMENT.

- 1- Il sera établi un classement scratch et un classement par catégorie pour les catégories 1, 1S, 2, 2S .
- 2- Il sera établi un classement séparé scratch pour la catégorie 3.

## ARTICLE 10.- PRIX et COUPES.

Il n'y aura pas de dotation en prix

Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés l'épreuve.